

# DU URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

**Type de diplôme :** Diplôme d'université  
**Domaine :** Droit, Economie, Gestion  
**Mention :** DU Urbanisme et développement durable des territoires  
**Nature de la formation :** Diplôme  
**Niveau d'étude visé :** BAC +3  
**Composante :**  
UFR de droit, sciences politiques et sociales  
**Public cible :**  
\* Demandeur d'emploi  
\* Étudiant  
\* Salarié - Profession libérale  
**Formation continue**  
**Formation initiale**  
**Validation des Acquis de l'Expérience :** Oui  
**Formation à distance :** Non

## Présentation

Aujourd'hui, le développement durable, entendu comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, est devenu une préoccupation transversale tant dans la sphère publique que privée. Cette notion se décline aussi bien au niveau international que national et local.

À l'échelon local, les collectivités sont fortement incitées depuis le plan climat national de 2004 à inscrire leurs politiques dans une logique de développement durable. Dans le cadre du deuxième Grenelle de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités d'élaborer un rapport sur leurs situations et initiatives en matière de développement durable. Le développement durable devient alors une préoccupation de plus en plus importante, en effet les collectivités viennent à jouer un rôle essentiel, non seulement par leurs activités directes et par la gestion de leur propre patrimoine, mais également dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme notamment.

Si toutes les collectivités s'engagent dans des démarches dites « éco-responsables », les réalités sont très différentes, elles se résument parfois à de la simple communication.

C'est dans ce contexte que l'Université Paris 13 et l'Institut Européen des Politiques Publiques (IEPP), organisme de formation pour les élus, ont décidé de collaborer afin de proposer une formation diplômante de qualité, diversifiée, portée aussi bien sur les aspects légaux et théoriques que techniques et pratiques à destination d'élus, d'agents territoriaux, de salariés du privé, d'architectes et d'urbanistes.

## Objectifs

Cette formation a pour objectif de donner les bases de la compréhension des valeurs, des objectifs en matière écologique et sociale et des outils techniques pour mener à bien des projets d'urbanisme dans le sens du développement durable. Elle s'adresse à un public varié : agents territoriaux, élus locaux, assistants en maîtrise d'ouvrage...

Objectifs pédagogiques généraux :

- Comprendre les enjeux du développement durable ;
- Acquérir les outils de l'urbanisme durable ;
- Comprendre les enjeux sociologiques du développement durable ;
- Comprendre le modèle économique de l'urbanisme durable ;
- Prendre conscience des enjeux pratiques par des visites in-situ des possibilités et des limites de l'urbanisme durable.

## Compétences visées

### EN BREF

**Durée :** 1 an

**Rythme de la formation :** Cours en semaine (journée)

**Langue d'enseignement :** Français

**Capacité d'accueil :** 15-20 étudiants

### INFOS PRATIQUES

**Lieu(x) de la formation :**  
Villetaneuse

### PARTENARIATS

**Etablissement(s) partenaire(s) :**  
Institut Européen des Politiques Publiques  
- IEPP

- Maîtrise du Droit de l'urbanisme et de l'environnement (réglementaire et opérationnel, marchés publics) ;
- Connaissance approfondie des aspects sociaux et environnementaux liés à l'urbanisme durable (dynamiques urbaines, mobilité, outils de diagnostic, marketing territorial, Agenda 21) ;
- Développement d'un savoir-faire sur la construction écologique (construction, architecture, rénovation) ;
- Étude de cas et analyse comparative (voyage d'étude à Fribourg, Allemagne, sur l'urbanisme durable).

## Organisation

- Une demi-journée d'accueil et de présentation du cursus ;
- 168 heures de formation + examen terminal ;
- 4 jours d'enseignement par mois ;
- 7 heures d'enseignements par jour ;
- 6 mois de formation.

## Contrôle des connaissances

### Première session

Les épreuves concernant l'UE1 donnent lieu à un examen oral terminal qui porte sur l'ensemble des enseignements.

L'UE2 et l'UE3 donnent lieu à une épreuve écrite terminale de 3 heures avec cas pratiques (au choix parmi deux sujets proposés).

Le jury délivre le diplôme au vu de la moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Le jury procède à la compensation des UE entre elles. Elle se fait sans note éliminatoire.

Le diplôme de DU est affecté des mentions suivantes :

Assez bien : moyenne égale ou supérieure à 12/20

Bien : moyenne égale ou supérieure à 14/20

Très bien : moyenne égale ou supérieure à 16/20

Toute défaillance à un élément constitutif du DU entraîne la défaillance à la première session au DU.

### Session de rattrapage

Si la moyenne n'est pas obtenue au DU, une session de rattrapage, par épreuve, sous forme d'une soutenance orale à partir de l'analyse d'un cas pratique sera organisée. Les notes obtenues se substituent à celle obtenues préalablement.

Aucune mention ne pourra être délivrée.

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne a été obtenue.

Pour les candidats défaillants lors de la session de rattrapage en raison de circonstances exceptionnelles, cas de force majeure appréciés par le jury et son président et ayant eu pour effet de les empêcher radicalement de participer à une ou à plusieurs épreuves, de nouvelles épreuves seront organisées.

Les candidats feront parvenir les justificatifs utiles dans un délai maximal de 8 jours après la date de l'épreuve à laquelle ils n'ont pu participer.

Des évaluations de l'action de formation à mi-parcours et en fin de parcours via un questionnaire seront proposées aux candidats.

### Conditions d'admission

Bac + 3.

Validation des acquis (décret 1985).

### Droits de scolarité

255 euros.

### Frais de formation (en euros)

5290.0

### Insertion professionnelle

Cette formation diplômante permet aux élus, agents territoriaux et salariés d'améliorer leur savoir et savoir-faire en matière de projets d'urbanisme dans le sens du développement durable. Cette formation a également comme vocation de se diriger vers les entreprises d'urbanisme, cabinets d'architectes ou d'urbanistes.

### Contact(s) administratif(s)


#### Robert ETIEN

Responsable du DU Urbanisme et développement durable des territoires

#### Contact(s) administratif(s)

#### Secrétariat pédagogique du DU Urbanisme et développement durable des territoires

Tel. 01 53 63 86 15

 [camille.multeau@u-paris2.fr](mailto:camille.multeau@u-paris2.fr)

#### Contact(s) administratif(s)

#### Contact validation des acquis

Tel. 01 49 40 37 04

 [svap-cfc@univ-paris13.fr](mailto:svap-cfc@univ-paris13.fr)

#### Contact formation continue

Tel. 01 49 40 37 64

 [acc-cfc@univ-paris13.fr](mailto:acc-cfc@univ-paris13.fr)

[Site Internet du CeDIP](#)

#### Contact(s) administratif(s)

#### Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Villetaneuse)

Tel. 01 49 40 40 11

 [gestion.voie@univ-paris13.fr](mailto:gestion.voie@univ-paris13.fr)

[Site Internet du VOIE](#)